

Carcassonne, le 10/03/2022

SUEDT/UPPP  
Affaire suivie par : Régine Cardis  
04 68 71 76 33  
[regine.cardis@aude.gouv.fr](mailto:regine.cardis@aude.gouv.fr)

Monsieur le Directeur,

En application des dispositions de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, SAS centrale photovoltaïque Raissac-Lampy a transmis, le 20 octobre 2021, l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Raissac-sur-Lampy.

Cette étude préalable, réalisée par le bureau d'étude ARTIFEX a été soumise, le 25 novembre 2021, à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Aude.

La CDPENAF du 25 novembre 2021 a émis un avis défavorable considérant que l'étude réalisée par le bureau d'étude ARTIFEX ne respectait pas le cadre départemental fixé et construit avec les membres de la CDPENAF (dont la SAFER et la Chambre d'agriculture).

Le 25 février 2022, EDF-RE a fourni des compléments à l'étude afin que celle-ci soit soumise à un nouvel examen de la CDPENAF.

Il résulte que les compléments apportés explicitent les mesures de compensation collective envisagées dans l'étude initiale.

En conséquence, j'émet un avis favorable à cette étude.

J'attire cependant votre attention sur la consommation de terres agricoles induites par ce projet et les enjeux de préservation de celles-ci, en priorisant les développements de projets photovoltaïques sur les espaces artificialisés ou dégradés.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

La Directrice Départementale Adjointe  
des Territoires et de la Mer

  
**Nathalie CLARENC**

Monsieur le Directeur  
EDF Renouvelables France Région Sud  
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE RAISSAC-SUR-LAMPY  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66 014  
34 060 MONTPELLIER